

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

MOV/SD

N° 2018/119

577



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention de partenariat avec la société Musical Productions pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Festival des Francofolies en Nouvelle-Calédonie

P. J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan

L'édition 2018 du Festival des Francofolies en Nouvelle-Calédonie se tiendra du 6 au 18 septembre 2018, sur l'esplanade de la baie de la Moselle. Cette édition proposera des concerts et diverses animations avec des artistes de Nouvelle-Calédonie et des artistes internationaux.

Son organisation résulte d'un partenariat entre la Ville de Nouméa et la Société Musical Productions portant notamment sur la mise à disposition gracieuse d'une partie du domaine public d'une surface d'environ 10.000 m² sur l'esplanade de la baie de la Moselle, soit un montant de redevance d'occupation équivalent à environ 1.343.300 F/CFP.

En contrepartie la société Musical Productions s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des démarches d'accueil et de sécurité et à mentionner la Ville de Nouméa sur tous ses supports de communication et dans toutes ses interventions.

Dans le cadre de la politique de rayonnement de la Ville, cette offre culturelle vise à promouvoir l'image attractive et culturelle de la Ville de Nouméa au travers de la couverture médiatique du Festival au niveau régional, national et international.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante avec la société Musical Productions.

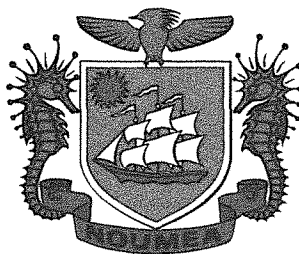
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Soma LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 23.07.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 25.07.2018	M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Martine LAGNEAU	M. Marc DESCHAMPS
		Mme Valérie LAROQUE	M. André WAMO
		Mme Sabine KAGY	M. Gaël YANNO
Nombre de présents	: 35	Mme Janine BAJON	Mme Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants	: 50	M. Christophe OBLED	M. Philippe BLAISE
(15 procurations)		Mme Laurene CASSAGNE	Mme Isabelle CHAMPMOREAU
		M. Christophe DELESSERT	M. Jean-Claude BRIAULT
		Mme Jinezi Annie QAEZE	Mme Félicia BALLANGER
		Mme Charlene SOERIP	Mme Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature d'une convention de partenariat avec la société Musical Productions pour l'organisation de la 2^{ème} édition des Francofolies en Nouvelle-Calédonie

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/1065 du 15 décembre 2017 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/119 du 4 juillet 2018,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 13 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

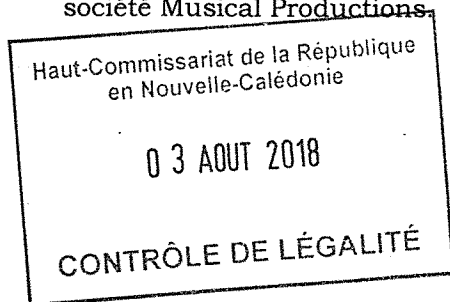
Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec la société Musical Productions une convention de partenariat relative à l'organisation de la 2^{ème} édition des Francofolies en Nouvelle-Calédonie, portant notamment sur la mise à disposition gracieuse d'une partie du domaine public de la commune, d'une surface d'environ 10.000 m² sur l'esplanade de la baie de la Moselle entre les rues Clémenceau, Austerlitz, Brun et Duquesne.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la société Musical Productions.



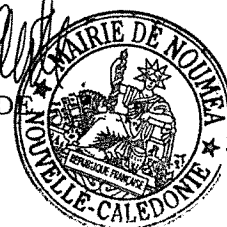
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **31 JUL. 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **- 2 AOUT 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R. (S.A.R.V.)	-	1
D.V.C.E.S.	-	1
D.E.P.	-	1
SGL	-	1
Musical Productions	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le - 6 AOUT 2018
~~et au public~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



Festival des FRANCOFOLIES

Parking Moselle - Quartier Latin

Edité le : 15/06/2018